

CGV-131130

UNIVERSITÉ DE MONCTON

231^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 30 novembre 2013

de 8 h 30 à 15 h 25

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Georges Arsenault	Atlantique (IPÉ)	Marie-Noëlle Ryan	Professeure (Moncton)
Jolaine Arseneau	Étudiante (Shippagan)	Jean-Claude Savoie, chancelier	U de M
Kevin Arseneau	Étudiant (Moncton)	Jean Soucie	Nord-Ouest
Adélard Cormier	Sud-Est	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Keith Coughlan	Atlantique (N.-É.)	Neil Vibert	Nord-Est
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	<u>MEMBRES NON-VOTANTS</u>	
Yves Gagnon	Nord-Ouest	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Caroline Haché	Nord-Est	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Jacques Paul Couturier, vice- recteur	Edmundston
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée désignée	Moncton
Raymond Lanteigne, président	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales	U de M
Mathieu Lemieux	Étudiant (Edmundston)	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Christian Michaud	Sud-Est	Jocelyne Roy Vienneau, vice- rectrice	Shippagan
Blanca Navarro Pardiñas	Professeure (Edmundston)	Thérèse Thériault, directrice Services des communications	Moncton
Marie-France Pelletier	Extérieur du NB (Ottawa)		
André G. Richard	Sud-Est		
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest		
Stéphane Robichaud	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)		

PERSONNES EXCUSÉES : Alain Bossé, Michel Côté et Liette Dumas-Sluyter

ABSENCE : Bill Lévesque

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE.....	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	CORRESPONDANCE	5
6.1.	Communiqué de presse.....	5
6.2.	Lettre de Jolaine Arseneau, Kevin Arseneau et Marie-Noëlle Ryan	5
6.3.	Lettre de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton	5
6.4.	Lettre de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton	5
7.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-130914 et CGV-131030.....	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	6
8.1.	CGV-130914	6
8.1.1.	(8) Dossier : Bris de confidentialité	6
8.1.2.	Autres.....	6
8.2.	CGV-131030	6
8.2.1.	Autres.....	6
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	6
10.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-131112 ET CEX-131129.....	8
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	8
11.1.	CEX-130614.....	8
11.1.1.	Nomination au Comité de gouvernance	8
11.1.2.	Nomination de la présidente ou du président du Comité de gouvernance.....	8
11.1.3.	Rapport des ressources humaines	8
11.1.4.	Autres.....	12
11.2.	CEX-131129.....	12
11.2.1.	Nomination de la vice-rectrice ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement	12
11.2.2.	Autres.....	13
12.	RAPPORT DES COMITÉS DE RETRAITE	14
13.	ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	17
14.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE	17
15.	UdeM DÉVELOPPEMENT INC.	19
16.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	19
16.1.	Nominations au Comité exécutif	19
16.2.	Nominations au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	20
16.3.	Nominations au Comité de finance.....	20
16.4.	Nominations au Comité de placement.....	20
16.5.	Nomination de la présidente ou du président du Comité de finance.....	20
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE.....	20
17.1.	Principes directeurs du budget 2014-2015.....	20
17.2.	Tarification des logements étudiants 2014-2015	21
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	22
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	22

	Page
20. CONDENSÉ DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-130823	22
20.1. Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs	23
21. JOURNÉE DE RETRAITE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	24
22. COUPURES DE PRESSE	24
23. AFFAIRES NOUVELLES	24
23.1. Ventilation des budgets de l'Université de Moncton	24
23.2. Contrats de l'ancien recteur, Yvon Fontaine.....	24
23.3. Lettres de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton	25
23.4. Remerciements	25
24. PROCHAINE RÉUNION	25
25. CLÔTURE	25
DOCUMENTS	26
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté.....	A(1-2)
DOCUMENT B : Communiqué de presse.....	B(1-3)
DOCUMENT C : Lettre de Jolaine Arseneau, Kevin Arseneau et Marie-Noëlle Ryan	C(1-2)
DOCUMENT D : Lettre de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton (Lettre ouverte).....	D(1-3)
DOCUMENT E : Lettre de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton (Revendications)	E(1-3)
DOCUMENT F : Rapport du recteur et vice-chancelier.....	F(1-21)
DOCUMENT G : Nomination au Comité de gouvernance	G(1-3)
DOCUMENT H : Actualisation des régimes.....	H(1-38)
DOCUMENT I : Présentation PowerPoint sur l'actualisation des régimes.....	I(1-17)
DOCUMENT J : Lignes directrices établissant la procédure des élections à la présidence, vice-présidence et au sein du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs	J(1)
DOCUMENT K : Planification stratégique 2020 – Un rêve qui nous appartient.....	K(1-16)
DOCUMENT L : Présentation Prezi – Planification stratégique	L(1-6)
DOCUMENT M : UdeM Développement Inc. – Nomination d'un membre.....	M(1)
DOCUMENT N : Comités du Conseil des gouverneurs : Nominations	N(1-6)
DOCUMENT O : Principes directeurs du budget 2014-2015.....	O(1)
DOCUMENT P : Tarification des logements étudiants 2014-2015.....	P(1-2)
DOCUMENT Q : Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs	Q(1-19)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

8 h 30 : Le président du Conseil des gouverneurs, monsieur Raymond Lanteigne, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 231^e séance du Conseil des gouverneurs.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, soit monsieur Adélarde Cormier, région du Sud-Est, madame Caroline Haché, région du Nord-Est, monsieur Christian Michaud, région du Sud-Est, et monsieur Neil Vibert, région du Nord-Est.

Remarques d'ouverture du président

Le président remercie les membres pour le dévouement au sein du Conseil. Il rappelle que, au mois de septembre, plusieurs membres ont terminé leur mandat et le Conseil a accueilli 16 nouveaux membres au cours des derniers mois. Il fait appel aux compétences des anciens, mais aussi à l'expertise des nouveaux membres pour mener à bien les dossiers du Conseil dans un esprit de bonne gouvernance et de transparence. Le président rappelle que le Conseil des gouverneurs compte plusieurs comités qui sont appelés à réfléchir sur divers enjeux. Il invite les membres à s'investir dans les travaux des comités et du Conseil.

Le président rappelle que les membres du Conseil des gouverneurs sont des bénévoles non rémunérés, sauf les employés de l'Université. À l'occasion, le travail de certains bénévoles peut s'élever jusqu'à 400 heures par année ou plus. Selon lui, il faut être fier de nos bénévoles et reconnaître à juste titre l'investissement et le dévouement des membres du Conseil.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

- **Zoël Goguen**, décédé le 29 octobre 2013. Il était un nettoyeur à la retraite, Campus de Moncton.
- **Tania Ferguson-McLaughlin**, décédée le 11 novembre 2013. Elle était la nièce de monsieur Alvery (Bill) Ferguson.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Modification

- Ajout du point 23.1 : *Ventilation des budgets de l'Université de Moncton*

R : 01-CGV-131130

Stéphane Robichaud, appuyé par Yves Gagnon, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

6.1. Communiqué de presse

Voir le Document B, p. 1-3

Communiqué de presse de Radio-Canada, daté du 31 octobre 2013 ayant comme objet : *L'U. de Saint-Boniface promet plus de transparence*. Ce communiqué sera traité au point 20.1 de l'ordre du jour.

6.2. Lettre de Jolaine Arseneau, Kevin Arseneau et Marie-Noëlle Ryan

Voir le Document C, p. 1-2

Lettre de Jolaine Arseneau, présidente de l'AÉUMCS, de Kevin Arseneau, président de la FÉECUM, et de Marie-Noëlle Ryan, présidente de l'ABPPUM, datée du 19 novembre 2013, adressée aux membres du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton et ayant comme objet : *Contrats de l'ancien recteur, Yvon Fontaine*. Cette correspondance sera traitée au point 23 de l'ordre du jour. Cet ajout à l'ordre du jour est fait à l'amiable.

6.3. Lettre de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton

Voir le Document D, p. 1-3

Lettre de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton non datée, adressée au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton et ayant comme objet : *Lettre ouverte*. Cette correspondance sera traitée au point 23 de l'ordre du jour. Cet ajout à l'ordre du jour est fait à l'amiable.

6.4. Lettre de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton

Voir le Document E, p. 1-3

Lettre de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton non datée, adressée au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton et ayant comme objet : *Revendications*. Cette correspondance sera traitée au point 23 de l'ordre du jour. Cet ajout à l'ordre du jour est fait à l'amiable.

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-130914 et CGV-131030

CGV-130914

Correction

- À la page 7, au point 11.1, premier paragraphe, sixième ligne, il faut lire : « ...les plus importants du livre tout en étant une personne concernée dans cette histoire. »

R : 02-CGV-131130

Hermel Landry, appuyé par Georges Arsenault, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-130914 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

Pour 22

Abstention 1

ADOPTÉE

CGV-131030

Corrections

- À la page 4, au point 5, cinquième paragraphe, troisième ligne, il faut lire : « Un architecte a été embauché pour préparer les croquis et les estimés du projet. »
- À la page 4, au point 5, cinquième paragraphe, dernière phrase, il faut lire : « ...livrer compétition pour l'ensemble des travaux si le projet reçoit... »
- À la page 4, au point 5, sixième paragraphe, première ligne, il faut lire : « La vice-rectrice explique qu'un échéancier des travaux n'est pas encore élaboré. »

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-130914 et CGV-131030 (suite)

- À la page 4, au point 5, septième paragraphe, dernière phrase, il faut lire : « La vice-rectrice note qu'il y a un travail étroit entre les dirigeants du Campus d'Edmundston et du Campus de Shippagan pour assurer le bon déroulement du processus d'opération. »
- À la page 4, au point 5, neuvième paragraphe, dernière phrase ligne, il faut lire : « À ce titre, un membre indique qu'une règle de conduite existe déjà dans la Politique des achats de biens et de services. »
- À la page 4, après le 9^e paragraphe, ajouter le paragraphe suivant : Au sujet du projet éducatif de cohabitation UMCS et CCNB-PA, un membre soulève une question par rapport à la sélection de la firme d'architectes qui a préparé les croquis et les estimations de projet. Il aimerait savoir si d'autres estimés seront obtenus. La vice-rectrice du Campus de Shippagan explique que les procédures habituelles ont été suivies et que la firme d'architectes retenue est celle qui a travaillé sur le projet éducatif de cohabitation au Campus d'Edmundston.

R : 03-CGV-131130

Jean Soucie, appuyé par Adélarde Cormier, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-131030 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R03

Pour 18

Abstention 5

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1. CGV-130914

8.1.1. (8) Dossier : Bris de confidentialité

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le Comité de gouvernance avait reçu le mandat d'examiner quelques questions portant sur le nouveau formulaire de confidentialité, formulaire adopté au Conseil des gouverneurs le 8 juin 2013. Le Comité de gouvernance a pris connaissance de ces questions. Le Comité de gouvernance souhaite se donner un plan de travail pour l'année 2014. Ce plan de travail pourrait être composé de quelques grands dossiers qui auront un rapport avec les questions soulevées.

8.1.2. Autres

Aucune autre question n'est soulevée.

8.2. CGV-131030

8.2.1. Autres

Aucune question n'est soulevée.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document F, p. 1-21

Présentation du recteur et vice-chancelier

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui couvre la période du 14 septembre au 30 novembre 2013. La partie I présente plusieurs dossiers prioritaires qui ont fait l'objet de démarches soutenues de la part des membres de l'Équipe de direction. Dans la partie II, on y retrouve une brève description d'un certain nombre de dossiers divers ainsi qu'un bilan non exhaustif d'activités ayant marqué la vie universitaire au cours des derniers mois. Les faits saillants sont les suivants :

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Planification stratégique – Osez rêver!

Le projet de la planification stratégique ayant comme thème « *Osez rêver!* » a été au centre des priorités du rectorat. Au cours des six derniers mois, une consultation auprès de la communauté universitaire a été organisée. Par le biais de rencontres avec les instances, les facultés, les diverses associations d'employées et d'employés, le personnel administratif et les étudiantes et les étudiants, l'équipe de direction a été en mesure de capter le pouls de la communauté universitaire. Les *Journées Dialogues* à la fin octobre ont permis de clôturer la consultation avec des discussions en ateliers et des plénières.

Viabilité des programmes

Le Comité sur la viabilité des programmes a remis cet automne un rapport préliminaire aux unités académiques qui avaient comme date butoir le 1^{er} novembre pour remettre leurs réactions au Comité. Le rapport final sera déposé au mois de décembre. Une réunion extraordinaire du Sénat académique aura lieu 4 à 6 semaines après le dépôt du rapport.

Financement des universités

Le 30 octobre 2013, le gouvernement provincial a annoncé le financement des universités publiques du Nouveau-Brunswick. Ce dernier offrira une augmentation de 2 % pour les budgets d'exploitation permanents des universités pour chacune des deux prochaines années. De plus, le gouvernement établira un plafond de 3 % pour la hausse annuelle des droits de scolarité pour les trois prochaines années, et ce, pour les quatre universités publiques de la province.

Enfin, le recteur et vice-chancelier discute des subventions de recherche, de l'initiative des chaires de recherche et d'innovation du Nouveau-Brunswick au Campus de Moncton, de la soirée Ovation 2013, de la dotation des postes, des régimes de pension, du Stade, du processus budgétaire, de UdeM Développement Inc., des activités de recrutement, du repositionnement des services alimentaires au Campus de Moncton, de la Collation des diplômés, des fonds d'initiatives étudiantes et du colloque d'automne de l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques.

Discussion

Les membres du Conseil des gouverneurs soulèvent les points suivants :

- Les activités de recrutement des étudiantes et des étudiants sont importantes, mais dispendieuses à la fois. D'une part, pouvons-nous mesurer les dépenses et d'autre part, pouvons-nous en faire plus au niveau de la radio et de la télévision pour des régions voisines comme Fort Kent au Maine ?

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales explique que l'admission en milieu scolaire a été un franc succès pour les inscriptions. Les étudiantes et les étudiants peuvent recevoir des bourses sur le champ en raison de leur rendement académique. Aussi, une campagne de félicitations (publicité) auprès des leaders étudiants, des étudiants-sportifs, des gagnants de médailles, ont un effet positif sur le recrutement. Ces stratégies ont porté des fruits. De plus, elle indique que les médias sociaux (Facebook) sont très utiles pour le recrutement.

- Dans la partie Publications, prix, distinctions, conférences et colloques, du rapport du recteur, pourquoi les publications des colloques du Campus d'Edmundston n'y figurent-elles pas ?

Le recteur et vice-chancelier explique qu'il faut fournir les informations au vice-recteur du Campus et le suivi est assuré par le Rectorat.

- Comment se fait le recrutement des étudiantes et des étudiants dans les régions de Saint-Jean et de Fredericton ?

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales explique que son équipe travaille étroitement avec les centres communautaires des régions. Les étudiantes et les étudiants bénéficient d'un programme de bourses très généreux. On note une augmentation dans les inscriptions de ces régions. Notons que la concurrence est importante dans ces régions en raison des campus universitaires et des universités qui s'y trouvent.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

- UdeM Développement Inc. est un projet fort intéressant. Pouvons-nous avoir plus d'informations à ce sujet ?

Le recteur et vice-chancelier explique que lors de la journée *Retraite* du Conseil des gouverneurs, une présentation sera faite par le nouveau directeur général, soit Georges Corriveau. Cette présentation permettra de capter les grandes lignes du projet.

- Un gouverneur demande que l'on invite le docteur Aurel Schofield, directeur du Centre de formation médicale afin qu'il puisse faire une présentation sur les programmes et la recherche qui se fait dans le secteur de la santé.

R : 04-CGV-131130

Caroline Haché, appuyée par Christian Michaud, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier.* »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-131112 ET CEX-131129

R : 05-CGV-131130

Jean Soucie, appuyé par Stéphane Robichaud, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité exécutif CEX-131112 et CEX-131129.* »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

11.1. CEX-130614

11.1.1. Nomination au Comité de gouvernance

Voir le Document G, p. 1-3

R : 06-CGV-131130

Mise en candidature :

Christian Michaud

Proposé par Hermel Landry

Christian Michaud est élu membre du Comité de gouvernance pour un premier mandat à compter de novembre 2013.

11.1.2. Nomination de la présidente ou du président du Comité de gouvernance

R : 07-CGV-131130

Mise en candidature :

Marie-France Pelletier

Proposée par Hermel Landry

Marie-France Pelletier est élue présidente du Comité de gouvernance pour un premier mandat à compter de novembre 2013.

11.1.3. Rapport des ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le rapport des ressources humaines en vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs de cette politique et ces règlements.

11.1.3. **Rapport des ressources humaines** (suite)**Campus d'Edmundston****ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION**

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi au Campus d'Edmundston soit attribuée au professeur **Michel SOUCY** (École de foresterie) à compter de sa date d'anniversaire d'embauche en 2014 à l'UMCE.

R : 08-CGV-131130

Jean Soucie, appuyé par Adélarde Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus d'Edmundston telle que présentée dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Campus de Moncton**ANNÉES SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée aux professeurs et aux professeurs suivants :

FACULTÉ D'ADMINISTRATION**Vivi KOFFI**

Dép. d'administration Type¹ A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**Mourad ALI-KHODJA**

Dép. de sociologie Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Jean-Guy BOISVERT

Dép. de musique Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Chantal BOURASSA

École de travail social Type B 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015

Phyllis LEBLANC

Dép. d'histoire et de géographie Type C 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

Majella SIMARD

Dép. d'histoire et de géographie Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Christophe TRAISNEL

Dép. de science politique Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

FACULTÉ DE DROIT**Andréa BOUDREAU-OUELLET**

Type B 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015

Michel DOUCET

Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

FACULTÉ D'INGÉNIERIE**Jamel GHOULI**

Dép. de génie électrique Type B 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015

Habib HAMAM

Dép. de génie électrique Type A 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Buquan MIAO

Dép. de génie civil Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

¹ Selon les dispositions prévues à l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre et une année sabbatique de type « C » est d'une durée de 6 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre ou du 1^{er} janvier au 30 juin.

11.1.3. Rapport des ressources humaines (suite)**FACULTÉ DES SCIENCES****Marc SURETTE**Dép. de chimie et biochimie Type B 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015**Mohamed TOUAIBIA**Dép. de chimie et biochimie Type B 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2014**FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION****Jimmy BOURQUE**DESRH Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015**Viktor FREIMAN**DEPP Type C 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014**Lise ROBICHAUD**DEPP Type B 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2014**FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES****Danielle CHARRON**École de science infirmière Type C 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015**François VIGNEAU**École de psychologie Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015**Note** : Année sabbatique reportée à la demande de l'Employeur (accordée dans la cohorte de l'année universitaire 2012-2013) :**Pierre GODBOUT**École de science infirmière Type A 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015**R : 09-CGV-131130**

Alvery (Bill) Ferguson, appuyé par Georges Arsenault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques au Campus de Moncton telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2014 à la bibliothécaire **Nathalie PARENT** (Bibliothèque Champlain);Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2014 au professeur **Jean-François BISSON** (Département de physique et d'astronomie);Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du 1^{er} janvier 2014 à la professeure **Micheline GLEIXNER** (Faculté de droit);Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du 1^{er} juillet 2014 aux professeures et aux professeurs suivants :**Donatien AVELÉ**

Département de comptabilité

Katherine GUÉRARD

École de psychologie

Izold GUIHUR

Département d'administration

Caroline LEBLANC

École des sc. des aliments, nutrition et études familiales

Monique RICHARD

Département de musique

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2013 à la professeure **Denise LAMONTAGNE** (Département d'histoire et de géographie);

11.1.3. Rapport des ressources humaines (suite)

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2014 à la professeure et aux professeurs suivants :

Étienne DAKO	École des sc. des aliments, nutrition et études familiales
Yassine BOUSLIMANI	Département de génie électrique
Roger LORD	Département de musique
Anne RHEAUME	École de science infirmière

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2014 au professeur **Thomas DOUCET** (École de science infirmière), sous réserve d'une recommandation positive du Comité paritaire de promotion et permanence qui se réunira le 18 novembre 2013 pour étudier ce dossier².

R : 10-CGV-131130

Adélard Cormier, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus de Moncton tel que présenté dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Campus de Shippagan

ANNÉES SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé :

Qu'un congé sabbatique de type « B » soit accordé aux professeurs suivants durant l'année universitaire 2014-2015, soit pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015 :

Yahia DJAOUED	Secteur Sciences
André ROBICHAUD	Secteur Administration, arts et sciences humaines

R : 11-CGV-131130

Daniel Héту, appuyé par Yves Gagnon, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques au Campus de Shippagan telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi au Campus de Shippagan soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2014, aux professeures et au professeur suivants :

Carole BOUCHER	Secteur Administration, arts et sciences humaines
Yves DE CHAMPLAIN	Secteur Administration, arts et sciences humaines
Florence OTT	Secteur Gestion de l'information

² Ce dossier n'a pas pu être évalué selon le calendrier régulier en raison d'un vice de procédure au niveau de l'assemblée départementale.

11.1.3. Rapport des ressources humaines (suite)

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2014 aux professeurs suivants :

Stéphane LAULAN	Secteur Sciences
Alain PATOINE	Secteur Sciences
Sébastien PLANTE	Secteur Sciences

R : 12-CGV-131130

Jean Soucie, appuyé par Jolaine Arseneau, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus de Shippagan tel que présenté dans le Rapport des ressources humaines.* »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

11.1.4. Autres

(5.1.1) Rencontre avec les ministres francophones du Cabinet

Un membre note que l'augmentation des droits de scolarité annoncée par le gouvernement provincial est exprimée en pourcentage (jusqu'à 3 %) plutôt qu'en dollars. Selon lui, ceci pourrait produire des écarts dans les marges de manœuvre des quatre universités publiques. Il note que, selon les reportages dans les médias, la St. Thomas University a décidé de ne pas obtempérer à cette directive. Il demande si l'on connaît les répercussions de cette décision.

Le recteur et vice-chancelier indique que le gouvernement a négocié un montant avec la St. Thomas University, et que cette dernière en a informé l'Université de Moncton.

Une gouverneure demande si les annonces récentes de l'Université d'Ottawa au sujet de la diminution des droits de scolarité pour les étudiantes et les étudiants internationaux auront un effet sur les inscriptions à l'Université de Moncton. Le recteur et vice-chancelier ainsi que la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales précisent que les programmes offerts à l'Université d'Ottawa ne sont pas entièrement en français comme à l'Université de Moncton. De plus, les annonces indiquent que la diminution des droits est pour les étudiantes et les étudiants internationaux francophones seulement. Ils notent que cette formule pourrait s'avérer problématique par rapport aux étudiantes et étudiants internationaux anglophones qui fréquentent l'Université. Selon le recteur, cette stratégie prise par l'Université d'Ottawa risque d'apporter un certain déséquilibre entre les étudiantes et les étudiants internationaux. Ceci risque aussi d'avoir un impact sur le statut bilingue de l'institution.

11.2. CEX-131129

11.2.1. Nomination de la vice-rectrice ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement

Conformément à la *Politique de sélection des cadres*, le rapport écrit du Comité consultatif de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur adjoint à l'enseignement est distribué séance tenante. Une période de lecture de 15 minutes est allouée aux personnes présentes pour la lecture du rapport.

À la suite de la période de lecture, une discussion s'ensuit. La présidente de l'ABPPUM fait remarquer qu'un seul candidat a été retenu pour l'étape de la consultation. Elle indique que l'ABPPUM est insultée de ce fait et considère qu'il y a eu une faible participation lors des consultations. La présidente de l'ABPPUMCE indique que le taux de participation à la consultation au Campus d'Edmundston était d'environ 25 %. Elle estime que l'institution serait plus gagnante si deux candidats avaient été retenus pour les consultations.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le Comité consultatif de sélection a étudié toutes les candidatures et il en a retenu une pour l'étape des consultations. Il s'oppose au commentaire de la présidente de l'ABPPUM et considère que la *Politique de sélection des cadres* a été respectée.

11.2.1. Nomination de la vice-rectrice ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement (suite)

Le président de la FÉÉCUM, Kevin Arseneau, indique qu'il était membre du Comité consultatif de sélection et qu'il trouve regrettable qu'un des candidats n'avait pas le doctorat, mais une maîtrise équivalant à un doctorat (selon sa discipline). Il déplore le fait que cette décision qui a mené à la non-reconnaissance de la maîtrise (en équivalence) risque de créer un précédent, lequel aurait comme effet d'empêcher les professeures et les professeurs de cette faculté d'accéder à des postes-cadres comme celui de vice-recteur adjoint à l'enseignement.

À ce titre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le Comité consultatif de sélection a jugé qu'il ne s'agissait pas d'une équivalence académique adéquate pour le poste en question.

Certains membres du Conseil des gouverneurs rappellent l'importance du respect des procédures et de ne pas personnaliser le débat. Un membre souligne que le Comité consultatif de sélection était composé de sept personnes, dont trois professeurs. Selon lui, il serait inapproprié de permettre à un candidat qui ne satisfait pas les exigences académiques requises de passer à l'étape de la consultation publique. Selon lui, le Comité a fait son travail et a pris les décisions qui s'imposent.

Le président de la FÉÉCUM indique qu'il ne voulait pas personnaliser le débat, toutefois, selon lui, cette information aurait dû paraître dans le rapport final du Comité.

La présidente de l'ABPPUM indique que la nouvelle *Politique de sélection des cadres* est en conflit avec la convention collective de l'ABPPUM. Le président du Conseil indique que cette question n'est pas en lien avec le point discuté.

Le président du Conseil résume la discussion et indique clairement que la *Politique de sélection des cadres* a été respectée.

R : 13-CGV-131130

Adélard Cormier, appuyé par Mathieu Lemieux, propose :

« Que **Jean-François Richard** soit nommé vice-recteur adjoint à l'enseignement pour un premier mandat de cinq ans, soit pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018. »

Vote sur R03

Pour 22

Abstention 1

ADOPTÉE

Note : Marie-Noëlle Ryan souhaite que son abstention soit consignée au procès-verbal.

11.2.2. Autres

Rapport des ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le rapport des ressources humaines en vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs de cette politique et ces règlements.

Campus d'Edmundston

ANNÉES SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Qu'une année sabbatique de type³ « A » soit accordée au professeur **Michel SOUCY** (École de foresterie) pendant l'année universitaire 2014-2015 (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015), sous réserve que la permanence d'emploi lui soit accordée à sa date d'anniversaire d'embauche à l'UMCE en 2014;

³ Selon les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, et une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre.

11.2.2. **Autres** (suite)

Qu'une année sabbatique de type « B » soit accordée au professeur **Luc BÉGIN** (Secteur Sciences) pendant l'année universitaire 2014-2015 (du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015).

R : 14-CGV-131130

André Richard, appuyé par Caroline Haché, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques au Campus d'Edmundston telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

Campus de Moncton

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les stipulations de l'article 25 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, il est recommandé :

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2014 au professeur **Thomas DOUCET** (École de science infirmière);

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du 1^{er} juillet 2014 à la professeure **Jeanne GODIN** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales).

R : 15-CGV-131130

Hermel Landry, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus de Moncton tel que présenté dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

12. RAPPORT DES COMITÉS DE RETRAITE

Voir le Document H, p. 1-38 et le Document I, p. 1-17

Invités : Cécile Bourque, Conrad Ferguson, Terrance LeBlanc et Guy Robinson

À l'aide de diapositives électroniques, les invités présentent un document intitulé « Université de Moncton – régimes de pension – actualisation des deux régimes – propositions des Comités de retraite ».

Monsieur Ferguson rappelle que les régimes de retraite actuels sont des régimes à prestations définies jusqu'au plafond salarial. Pour le personnel de soutien, ce plafond s'établit à 85 750 \$ alors que pour les professeurs et bibliothécaires, il s'établit à 86 111 \$. Monsieur Ferguson présente le contexte actuel des régimes de retraite en Amérique du Nord et indique que plusieurs régimes de retraite au Canada ont augmenté les cotisations des participantes et des participants et réduit les prestations futures.

Dans sa présentation, Monsieur Ferguson explique les raisons pour l'actualisation du régime et l'approche suivie par les comités de retraite. En notant qu'il est impossible de satisfaire à tous les besoins dans toutes les situations, selon lui, il faut savoir trouver un équilibre entre le niveau des pensions, les coûts prévus, les besoins de chaque groupe et la capacité d'absorber les variations dans les cotisations.

Les invités présentent les propositions des comités de retraite. On note que pour les années de participation avant la date visée, aucune modification n'est proposée. Toutefois, à compter de la date d'actualisation visée, soit le 1^{er} janvier 2014, les régimes actualisés pour le personnel de soutien et les professeurs/bibliothécaires seraient les suivants :

12. RAPPORT DES COMITÉS DE RETRAITE (suite)

Éléments	Régime actualisé (à compter du 1 ^{er} janvier 2014)	
	Personnel de soutien	Professeurs/Bibliothécaires
Crédit de rente par année de participation	2 %	1,5 %
Base salariale (moyenne)	Salaire carrière	3 meilleures années
Plafond salarial	120 000 \$ ajustés annuellement	134 833 \$ ajustés annuellement
Rente annuelle maximale par année de service	2 400 \$ ajustés annuellement	2 022 \$ ajustés annuellement
Règles pour l'âge de retraite – pension non réduite	Aucun changement	65 ans
Réduction pour retraite anticipée	Aucun changement	Aucun changement
Rente normale -avec conjoint -sans conjoint	Aucun changement	Aucun changement
Accumulation de pension pour celles et ceux prenant leur retraite après 65 ans	<u>Moins de 65 ans</u> : années de participation additionnelles seulement sans limites de 35 années <u>65 ans et plus</u> : aucune modification	<u>Moins de 65 ans</u> : années de participation additionnelles seulement sans limites de 35 années <u>65 ans et plus</u> : aucune modification

Par ailleurs, Monsieur Ferguson présente les faits saillants d'une nouvelle politique de financement. De plus, il mentionne que la *Politique de placement* pour les caisses de retraite sera révisée. Il présente les conséquences pour les participantes et les participants dans les deux régimes. Il indique que la pension actuelle ne change pas pour les gens déjà à la retraite de l'Université de Moncton.

Discussion

La présidente de l'ABPPUM, Marie-Noëlle Ryan, indique que l'association a appuyé à l'unanimité le projet. Elle remercie monsieur Ferguson et monsieur Robinson pour leur travail dans ce dossier.

Un membre demande si la solution proposée est viable à long terme ou si dans dix ans, il faudra revenir à la charge. Monsieur Ferguson indique que la proposition doit être considérée dans un contexte de gestion des risques et qu'à ce titre, la politique de financement est structurée afin de faire face à des dilemmes positifs. Il indique que la certitude n'existe pas, mais en atténuant les risques et en respectant les budgets, on gère le risque correctement.

Un membre demande s'il y a des impacts sur les conventions collectives. Le directeur des ressources humaines, Terrance LeBlanc, indique qu'aucune modification des conventions collectives ne s'avère nécessaire.

Un membre demande si le nouveau régime a un impact sur le déficit de continuité. Monsieur Ferguson explique que la révision de la *Politique de placement* va permettre d'examiner cette question. Il indique que l'on ne peut toucher le déficit du passé.

R : 16-CGV-131130

Neil Vibert, appuyé par Stéphane Robichaud, propose :

1. « Que le Conseil des gouverneurs accepte de modifier le paragraphe 2.15 du Règlement du régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton à compter du 1^{er} janvier 2013 afin que, par la suite, le taux d'intérêt sur les cotisations additionnelles volontaires soit égal au rendement effectif de la caisse durant l'exercice financier moins les frais de gestion et les charges administratives, ce qui a pour effet d'éliminer l'ancienne règle qui prévoyait que si le rendement effectif de la caisse durant l'exercice

12. RAPPORT DES COMITÉS DE RETRAITE (suite)

R : 16-CGV-131130 (suite)

financier moins les frais de gestion et les charges administratives donnaient un rendement net de la caisse qui était inférieur à zéro pour cent, le taux d'intérêt sur les cotisations additionnelles volontaires était quand même maintenu à zéro pour cent, occasionnant ainsi un coût pour la caisse. »

2. *« Que, afin d'actualiser le régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton, le Conseil des gouverneurs accepte les paramètres inclus dans la présentation ci-jointe marquée de la lettre « A » (présentée le 24 septembre 2013 et les 8, 9, 10 et 11 octobre 2013). »*
3. *« Que le Conseil des gouverneurs accepte de modifier le paragraphe 2.15 du Règlement du régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton à compter du 1^{er} janvier 2013 afin que, par la suite, les intérêts sur les cotisations acquises et les intérêts sur les cotisations additionnelles volontaires soient égaux au rendement effectif de la caisse durant l'exercice financier moins les frais de gestion et les charges administratives, ce qui a pour effet d'éliminer l'ancienne règle qui prévoyait que si le rendement effectif de la caisse durant l'exercice financier moins les frais de gestion et les charges administratives donnaient un rendement net de la caisse qui était inférieur à zéro pour cent, le taux d'intérêt sur les cotisations acquises et les cotisations volontaires était quand même maintenu à zéro pour cent, occasionnant ainsi un coût pour la caisse. »*
4. *« Que, afin d'actualiser le régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton, le Conseil des gouverneurs accepte les paramètres inclus dans la présentation ci-jointe marquée de la lettre « N ». »*
5. *« Que le Conseil des gouverneurs, dans le cadre du projet d'actualisation du régime de pension, accepte que toute participante ou participant actif qui atteindra la Règle de 90 (âge plus années de service totalisant 90 avec un âge minimum de 60 ans) le ou avant le 31 décembre 2014 puisse bénéficier du choix irrévocable suivant :*
 - a) *Continuer sa participation selon les conditions et modalités du régime actualisé; ou*
 - b) *Continuer sa participation selon les conditions et modalités du régime non actualisé, sous réserve des dispositions additionnelles figurant dans la note explicative ci-dessous :*

Note explicative

La possibilité de choisir de manière irrévocable entre la continuation de la participation soit au régime de retraite non actualisé soit au régime de retraite actualisé est réservée exclusivement aux membres se qualifiant en vertu de la Règle de 90 en 2014.

Mesure exceptionnelle destinée à ne pas perturber la planification financière des membres éligibles, le membre qui opte pour son maintien dans le régime non actualisé le fait parce qu'il est décidé à prendre sa retraite entre les âges de 60 à 65 ans.

Elle ou il le décide volontairement, sachant que :

1. *Elle ou il doit signifier avant le 30 juin 2014 son choix irrévocable de se maintenir dans le régime non actualisé;*
2. *Le plafond salarial demeurera à 86 111 \$;*

12. RAPPORT DES COMITÉS DE RETRAITE (suite)**R : 16-CGV-131130 (suite)**

3. *Le crédit de rente demeurera à 2 % de la moyenne des salaires des trois meilleures années avec limite de 1 722 \$ par année de service (2 % de 86 111 \$);*
4. *Les cotisations seront limitées à 9 % du plafond de 86 111 \$;*
5. *Toute décision future concernant l'indexation du plafond de 86 111 \$, s'il y a lieu, inclura les prestations acquises après le 31 décembre 2013 pour ceux et celles ayant choisi la présente option;*
6. *Le rendement après le 1^{er} janvier 2014 sur les cotisations acquises et volontaires sera le rendement réel;*
7. *La Règle de 90 sera préservée pour le service après 2013;*
8. *Le programme REÉR UdeM individuel cessera dès l'entrée en vigueur de l'actualisation;*
9. *Toutes les autres conditions du régime actualisé s'appliqueront, incluant le retrait de la limite de 35 années de service et le retrait de la possibilité de dédoublement après 65 ans. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

13. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Voir le Document J, p. 1

R : 17-CGV-131130Mise en candidature

Hermel Landry

Proposé par Alvery (Bill) Ferguson
au nom du Comité de gouvernance

Vote par scrutin secret

Note : Le candidat doit obtenir deux tiers des voix.

Scrutatrices : Neil Boucher et Thérèse Thériault

Hermel Landry est élu à la vice-présidence du Conseil des gouverneurs pour un premier mandat de trois ans.**R : 18-CGV-131130**

Georges Arsenault, appuyé par Kevin Arseneau, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

14. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Voir le Document K, p. 1-16 et le Document L, p. 1-6

*Invité : Gino LeBlanc, conseiller principal pour la planification stratégique*Présentation du recteur et vice-chancelier

Le recteur et vice-chancelier rappelle que, en décembre 2013, l'exercice de la planification stratégique a été lancé. Dans cette année du cinquantième, il s'agissait de réfléchir sur l'avenir de l'Université et de proposer des orientations pour le futur. On voulait donner vie à la mission, la vision et les valeurs de l'institution.

14. PLANIFICATION STRATÉGIQUE (suite)

La consultation auprès de divers groupements a été au cœur des activités. Avec l'embauche de Gino LeBlanc, conseiller principal pour la planification stratégique, plus de 45 séances, ateliers et rencontres ont été organisés. Plus de 600 participantes et participants ont pris part aux consultations.

Le rapport final explique le processus de consultation et présente les cinq chantiers retenus. Ces chantiers sont : 1) Enseignement de qualité et expérience étudiante; 2) Engagement; 3) Internationalisation; 4) Recherche, développement, création et innovation; et 5) Gouvernance responsable et excellence organisationnelle.

Le recteur et vice-chancelier explique que le rapport reflète la volonté universitaire. Il rappelle qu'il s'agit d'un rêve collectif de voir l'Université de Moncton s'épanouir et se distinguer. Il souhaite que l'Université de Moncton soit une université moderne, efficace, fortement engagée dans les grands débats de la société et de l'Acadie. Selon lui, les orientations et les objectifs retrouvés dans le rapport permettront d'orienter les actions qui mèneront au redéploiement de l'Université.

Discussion

Globalement, les gouverneurs soulignent l'excellence du document, le rôle important des consultations auprès des divers groupes et associations, ainsi que les thèmes choisis comme champ d'action. Des points plus précis sont soulevés. Voici les principaux :

- L'expérience étudiante est un thème fort important. Ceci dit, le rapport ne porte pas sur la question de gestion des risques. Il y a une réalité que les études postsecondaires sont dispendieuses et qu'il faut savoir gérer les risques inhérents à l'expérience étudiante.
- L'expérience étudiante doit tenir compte non seulement des études, mais aussi de la vie culturelle, de la vie sportive, de la vie étudiante et de la satisfaction des étudiantes et des étudiants. L'Université de Moncton est généraliste. Elle n'est pas une université *de niches* et elle doit donc savoir profiter de cette belle réalité. L'expérience étudiante ne doit pas avoir des limites.
- Nous voulons offrir un grand nombre de programmes. Ceci dit, il ne faut pas prendre de grandes bouchées. Il faut se poser la question : est-ce qu'on veut trop en faire ?
- Le rapport ne discute pas de l'importance d'une campagne de financement. Le recteur précise qu'une campagne de financement fait souvent suite à une planification stratégique. Il faut savoir cibler certaines interventions et développer un plan philanthropique.
- Le mot « entrepreneuriat » ne figure pas dans le rapport. Ceci dit, on parle de la recherche-développement-crédation-innovation. On souhaite une ouverture vers l'extérieur et développer des partenariats. Cette idée d'entrepreneuriat pourrait être retenue dans les actions à prendre.
- Le rapport ne prévoit pas de mécanismes d'évaluation des professeures titulaires et professeurs titulaires qui doivent maintenir, voire assurer la vie intellectuelle et la recherche à l'Université. Un système d'imputabilité pourrait être mis sur pied. La réputation de l'Institution passe bien souvent par la qualité de sa recherche. Une gouverneure précise que ce commentaire doit tenir compte de divers projets en recherche. Elle note qu'il faut parfois distinguer entre la préparation d'un livre et d'un article. Il faut savoir juger la valeur et la portée des publications en recherche. Une autre gouverneure indique que les charges de cours ne sont pas les mêmes d'un campus à l'autre et que toutes les professeures et tous les professeurs doivent justifier ce qu'elles et ils ont fait.
- Les partenariats dans le secteur de la santé sont très importants. Le rapport ne l'indique pas de façon précise.
- L'Université de Moncton est au service de la communauté, voire de tout le monde. La recherche-développement-crédation-innovation est un service de profits. Les étudiantes et les étudiants n'apprécient pas la vision « clientéliste ». Les étudiantes et les étudiants ne sont pas des clientes et des clients. Elles et ils sont « chez eux » à l'Université de Moncton. Cette philosophie devrait être intégrée dans le rapport.

14. PLANIFICATION STRATÉGIQUE (suite)

- Le rapport ne véhicule pas l'idée que l'Université de Moncton doit être branchée. Il devrait y avoir des percées au niveau de la technologie. Ceci ne semble pas être reflété dans le document.

Le président remercie les membres pour leurs commentaires.

R : 19-CGV-131130

Hermel Landry, appuyé par Jean Soucie, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte le document intitulé Planification stratégique 2020 – Un rêve qui nous appartient.* »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

15. UdeM DÉVELOPPEMENT INC.

Voir le Document M, p. 1

Le recteur et vice-chancelier rappelle les grandes lignes qui ont mené à la création de UdeM Développement Inc. Il indique qu'au cours de la dernière année, monsieur Richard Saillant, ancien vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines ainsi que monsieur Louis Comeau, ancien chancelier ont remis leur démission.

UdeM Développement Inc souhaite que l'on procède à la nomination d'Edgar Robichaud, nouveau vice-recteur à l'administration et aux ressources, et de Jean-Claude Savoie, nouveau chancelier, afin de combler les vacances au sein du conseil d'administration.

Enfin, le recteur et vice-chancelier indique que Georges Bouchard, directeur général de UdeM Développement Inc. a remis sa démission au mois de novembre afin de prendre une retraite bien méritée. Georges Corriveau, ingénieur-conseil, assurera la relève à la barre de l'organisation.

R : 20-CGV-131130

Stéphane Robichaud, appuyé par Keith Coughlan, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Edgar Robichaud** et **Jean-Claude Savoie** à titre d'administrateurs, membres du conseil d'administration de UdeM Développement Inc.* »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Voir le Document N, p. 1-6

16.1. Nominations au Comité exécutif**R : 21-CGV-131130****Mise en candidature**

Adélarde Cormier
Liette Dumas-Sluyter

Proposé par Hermel Landry
Proposée par Hermel Landry

Vote par scrutin secret

Note : Les candidats doivent obtenir deux tiers des voix.

Scrutatrices : Neil Boucher et Thérèse Thériault

Adélarde Cormier et Liette Dumas-Sluyter sont élus membres du Comité exécutif pour un mandat de trois ans.

16.1. **Nominations au Comité exécutif** (suite)**R : 22-CGV-131130**

Stéphane Robichaud, appuyé par Marie-France Pelletier, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

16.2. **Nominations au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure****R : 23-CGV-131130**Mise en candidatureKeith Coughlan
Christian Michaud
Jean SoucieProposé par Hermel Landry
Proposé par Hermel Landry
Proposé par Hermel Landry**Keith Coughlan, Christian Michaud et Jean Soucie** sont élus membres du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure pour un mandat indéterminé.16.3. **Nominations au Comité de finance****R : 24-CGV-131130**Mise en candidature

Caroline Haché

Proposée par Hermel Landry

Caroline Haché est élue membre du Comité de finance pour un mandat indéterminé.16.4. **Nominations au Comité de placement****R : 25-CGV-131130**Mise en candidatureStéphane Robichaud
Jean SoucieProposé par Hermel Landry
Proposé par Hermel Landry**Stéphane Robichaud et Jean Soucie** sont élus membres du Comité de placement pour un mandat indéterminé.16.5. **Nomination de la présidente ou du président du Comité de finance****R : 26-CGV-131130**Mise en candidature :

Stéphane Robichaud

Proposé par Hermel Landry

Stéphane Robichaud est élu président du Comité de finance pour un premier mandat à compter de novembre 2013.17. **RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**17.1. **Principes directeurs du budget 2014-2015**

Voir le Document O, p. 1

Le président du Comité de finance, Stéphane Robichaud, et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présentent les principes directeurs du budget pour l'année financière 2014-2015. Ils rappellent que l'objectif d'équilibre budgétaire doit être respecté afin d'assurer la pérennité financière de l'institution. Les paramètres sont les suivants :

1. Prioriser l'investissement dans les services à la population étudiante ainsi que dans l'enseignement et la recherche.

17.1. Principes directeurs du budget 2014-2015 (suite)

2. Prioriser l'accès aux études universitaires en gardant au minimum l'augmentation des droits de scolarité.
3. Bonifier le programme de bourses d'aide financière en tenant compte de toute augmentation des droits de scolarité.
4. Assurer l'investissement dans des domaines stratégiques pour le développement de l'Université à partir d'une rationalisation et d'une priorisation des activités courantes.

Une discussion s'ensuit sur le quatrième paramètre. On demande si les domaines stratégiques ont été identifiés. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que chaque unité devra développer un plan de développement et décider comment l'investissement des ressources doit se faire de façon stratégique. Il rappelle que le contexte budgétaire est serré et que les sources de revenus ne sont pas abondantes.

Le président de la FÉÉCUM, Kevin Arseneau, indique qu'il a été consulté pour la forme seulement. Il rappelle que le taux d'endettement d'une étudiante ou d'un étudiant est en moyenne 35 000 \$ à la fin des études. En ce sens, il considère que les études universitaires ne sont pas accessibles. Il rappelle que l'Université de Moncton n'est pas une entreprise privée.

Un membre demande si le projet de UdeM Développement Inc. figure dans les domaines stratégiques qui permettront de développer la recherche universitaire. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que le paramètre 4 n'exclut pas cette possibilité, toutefois, celui-ci est davantage axé sur les activités courantes dans les unités académiques. Il explique que le plan stratégique « Un rêve qui nous appartient » doit apporter un cadre qui permettra aux unités de faire des choix stratégiques.

R : 27-CGV-131130

Caroline Haché, appuyée par Adélarde Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget pour l'année financière 2014-2015 tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R27

Pour 22

Contre 1

ADOPTÉE

17.2. Tarification des logements étudiants 2014-2015

Voir le Document P, p. 1-2

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente le tableau sommaire des budgets des parcs résidentiels ainsi que le tableau sommaire des augmentations en % et des tarifs par année académique pour les trois campus. Il indique que les taux recommandés sont les plus bas possible. Les augmentations proposées sont entre 0 % et 2 % pour l'année 2014-2015.

Le président de la FÉÉCUM, Kevin Arseneau, explique que les étudiantes et les étudiants paient le prix. Selon lui, l'Université vise un « genre d'étudiants », soit les étudiantes et les étudiants internationaux. Il rappelle que l'Université n'est pas une entreprise privée et que les prix sont élevés pour obtenir une petite chambre sur une durée de huit mois. Une gouverneure indique qu'elle appuie les propos de M. Arseneau, soulignant que les coûts des résidences à l'Université sont très élevés.

Le VRARH indique qu'il est en désaccord avec ces explications. Il rappelle l'importance des résidences pour les étudiantes et les étudiants, les coûts associés à l'entretien et les réparations ainsi que les rénovations majeures. Il rappelle que les besoins peuvent varier d'un campus à l'autre.

La discussion s'ensuit. Les points suivants sont soulevés :

- Selon une gouverneure étudiante, l'Université annonce qu'il y a plus de services (câble, Internet, chauffage) dans les résidences, mais les problèmes en résidence persistent.
- Selon un gouverneur, son expérience lui permet de croire que de nombreux étudiants recherchent des résidences luxueuses et n'hésitent pas à les louer.

17.2. Tarification des logements étudiants 2014-2015 (suite)

Quelques membres indiquent qu'ils sont sympathiques à la cause étudiante, toutefois, les besoins du parc immobilier sont réels. Enfin, un membre demande que l'on ajoute, dans les tableaux, l'historique des augmentations ainsi que le taux d'occupation des résidences. Cet historique permettrait de mieux saisir les augmentations proposées. Cet historique serait sur une période de cinq ans.

R : 28-CGV-131130

Neil Vibert, appuyé par Caroline Haché, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2014-2015 tels qu'ils ont été présentés dans le document intitulé Tarification des logements universitaires pour l'année 2014-2015. »

Vote sur R28

Pour 17

Contre 6

ADOPTÉE

Note : Monsieur Kevin Arseneau demande que son vote contre soit consigné au procès-verbal.

18. **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le président du Comité de vérification, Yves Gagnon, explique que le Comité s'est réuni le 9 octobre dernier. Le Comité a procédé à la nomination de l'auditeur externe pour l'année 2014-2015, soit Ernst & Young. À ce sujet, le président informe le Conseil qu'un mandat a été donné au vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines d'entamer les démarches pour la mise en place d'un appel d'offres relativement au choix d'une auditrice ou d'un auditeur externe. Cette démarche permettra de mieux connaître les diverses approches sur le marché et obtenir un comparatif des prix pour les services professionnels. Le président rappelle qu'il s'agit d'une bonne pratique et que la démarche n'est aucunement liée à une remise en question des services obtenus par Ernst & Young.

Par ailleurs, le président rappelle que plusieurs mandats de vérification sont en cours, notamment l'audit portant sur la sécurité des TI, l'évaluation des besoins en matière d'assurance de dommages, l'outil de classification des emplois non académiques, et le système des revenus, recevables, et encaissements.

19. **RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que le Comité s'est réuni le 7 novembre dernier. Le Comité a passé en revue les rendements pour le fonds de dotation et les caisses de retraite. Pour le fonds de dotation, au niveau du portefeuille total, pour la période se terminant le 30 septembre 2013, on note une performance au deuxième quartile à trois mois et une performance au quatrième quartile à quatre ans. Pour le fonds de couverture, on note des performances au premier quartile à trois mois, six mois et un an.

Au sujet des caisses de retraite, pour les portefeuilles totaux, pour la période se terminant le 30 septembre 2013, on note une performance au quatrième quartile à trois mois et au troisième quartile à six mois ainsi qu'une performance au troisième quartile à quatre ans.

Le VRARH indique que le Comité a discuté du projet d'actualisation des régimes de pension et il a donné son aval au projet proposé par Morneau Sobeco. Enfin, le Comité a donné un mandat à la firme Mercer de procéder à l'examen complet de la *Politique de placement* du Fonds de dotation de l'Université de Moncton.

20. **CONDENSÉ DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-130823**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le condensé de la réunion du Sénat académique du 1^{er} novembre dernier. Il attire l'attention des membres au point 7.3 du condensé. Il lit la résolution R : 06-SAC-131101 qui dit ceci :

« Que tous les enregistrements sonores numérisés du Sénat académique soient conservés aux archives de manière indéfinie. »

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

20. CONDENSÉ DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-130823 (suite)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres sur la résolution R : 07-SAC-131101. Cette résolution dit ceci :

« **Attendu que** les sénatrices et les sénateurs ont la même obligation fiduciaire que les gouverneures et les gouverneurs, que cette obligation exige qu'elles et ils veillent également au bien supérieur de l'Université de Moncton, ce qui implique, au premier chef, l'exigence de normes procédurales et de transparence exemplaire et irréprochable :

Que, le Sénat académique invite le Conseil des gouverneurs à considérer avec la plus grande attention le rapport du Comité ad hoc du Sénat académique concernant l'uniformisation des modes d'enregistrement et de rédaction des procès-verbaux des réunions du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs;

Que, à l'instar du Sénat académique, toutes les réunions du Conseil des gouverneurs soient enregistrées, sauf les huis clos, et que les procès-verbaux reflètent de la manière la plus extensive possible les discussions à cette instance;

Que les enregistrements sonores numérisés des réunions soient conservés aux archives de manière indéfinie. »

Aucune question n'est soulevée au sujet des autres rubriques du condensé.

20.1. Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs

Voir le Document Q, p. 1-19

La gouverneure, Marie-Noëlle Ryan, présente le document intitulé « Rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur l'uniformisation des modes d'enregistrement, de rédaction et d'archivage des procès-verbaux. Ce rapport porte la date du 1^{er} novembre 2013.

Madame Ryan explique la structure de l'institution et la situation actuelle par rapport à la rédaction des procès-verbaux et les normes d'enregistrement des réunions et l'archivage. Elle explique que le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs sont des instances supérieures, ayant un devoir fiduciaire semblable, mais qu'au niveau des procès-verbaux, ces instances ne suivent pas les mêmes normes. Elle indique qu'il serait à propos d'avoir accès aux argumentaires qui déterminent l'avenir de l'Université. Selon elle, les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs sont très succincts. Elle rappelle que l'Université de Moncton est une institution publique et qu'elle est redevable aux contribuables. Selon elle, l'uniformisation des procès-verbaux assurerait une meilleure cohérence entre les instances et une meilleure transparence.

Madame Ryan rappelle les principes généraux du document *Mission, Vision, Valeurs* de l'Université de Moncton. Elle rappelle aussi l'*Énoncé de principes de l'ACPPU⁴ sur la transparence dans les institutions postsecondaires*.

Le Conseil des gouverneurs prend connaissance du Communiqué de presse portant sur l'Université de St-Boniface. Le Conseil note qu'il existe une diversité de pratiques dans les universités canadiennes par rapport au sujet.

Le recteur et vice-chancelier indique que ce dossier est fort important. Certaines questions doivent être examinées de près, notamment le rôle d'un gouverneur en comparaison avec celui d'un sénateur, la distinction entre le gouverneur bénévole et les sénateurs employés, et les conclusions du rapport.

Un gouverneur indique que ces questions soulèvent des éléments complexes et juridiques à la fois. Selon lui, il faut prendre acte de ce que l'on fait et procéder à une étude complète. Il suggère de relayer le dossier au Comité de gouvernance.

⁴ ACPPU : Association canadienne des professeures et professeurs universitaires

20.1. **Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs**
(suite)

R : 29-CGV-131130

Stéphane Robichaud, appuyé par Marie-Noëlle Ryan, propose :

« Que le dossier sur l'uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs soit renvoyé au Comité de gouvernance. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

21. JOURNÉE DE RETRAITE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le recteur et vice-chancelier indique qu'une journée de retraite du Conseil des gouverneurs sera organisée en janvier ou février. À l'ordre du jour, on y trouvera les thèmes suivants : formation des membres, gouvernance, UdeM Développement Inc., planification stratégique et autres.

Les membres du Conseil estiment qu'il s'agit d'une bonne initiative.

R : 30-CGV-131130

Yves Gagnon, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs mandate le Secrétariat général d'organiser une journée de retraite et de formation pour les membres du Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

22. COUPURES DE PRESSE

La directrice des communications, Thérèse Thériault, présente le nouveau portail sur lequel on y retrouve les coupures de presse des journaux suivants : L'Acadie Nouvelle, L'Étoile, le Times & Transcript et autres. Ce portail remplace le document papier « Coupure de presse » qui était distribué aux membres du Conseil.

Les membres du Conseil sont d'avis qu'il s'agit d'une bonne initiative. Un membre indique qu'il est important d'avoir multiples médias sur le portail.

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1. **Ventilation des budgets de l'Université de Moncton**

Le président de la FÉÉCUM, Kevin Arseneau, explique que dans la présentation des données dans les budgets et les états financiers, certains postes de dépenses ont été amalgamés. En exemple, il explique que le Rectorat, le Secrétariat général, le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines ainsi que les Affaires professorales avaient une meilleure ventilation des données il y a quelques années. Le président de la FÉÉCUM souhaite que l'on révisé la ventilation et que l'on ouvre le budget davantage.

La présidente de l'ABPPUM, Marie-Noëlle Ryan, explique qu'il serait souhaitable de revenir au mode antérieur de présentation. Selon elle, les changements ont entraîné une plus grande opacité.

Une lettre sera envoyée au recteur et vice-chancelier pour un suivi.

23.2. **Contrats de l'ancien recteur, Yvon Fontaine**

Le Conseil des gouverneurs prend connaissance de la correspondance du 19 novembre 2013 ayant comme objet *Contrats de l'ancien recteur, Yvon Fontaine*. La correspondance compte huit questions.

23.2. Contrats de l'ancien recteur, Yvon Fontaine (suite)

Cette correspondance sera examinée par le Comité exécutif. Des avis juridiques pourraient s'avérer nécessaires. Le recteur et vice-chancelier indique qu'une réponse sera donnée d'ici 30 jours.

23.3. Lettres de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton

Le Conseil des gouverneurs prend connaissance de deux correspondances de l'Association des étudiantes et étudiants internationaux de l'Université de Moncton. Le Conseil demande à la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales d'assurer le suivi.

23.4. Remerciements

Le Conseil des gouverneurs remercie chaleureusement maître André G. Richard, c.r. qui en est à sa dernière réunion. Maître Richard a été membre du Conseil des gouverneurs pendant de nombreuses années et président du Conseil des gouverneurs de septembre 2010 à septembre 2013.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Conseil des gouverneurs aura lieu à Moncton le samedi 12 avril 2014.

25. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 25.

Contresigné le _____

Raymond Lanteigne, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale

DOCUMENTS